



## PREMIER DEGRÉ D'ÉTUDES SECONDAIRES

### 2<sup>ème</sup> année complémentaire

#### FORMATION COMMUNE

nombre d'heures/semaine

Français	5
Mathématique	5
Néerlandais ou Anglais	4
Sciences	3
Étude du milieu	4
Religion catholique	2
Éducation physique	3

#### ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE REMÉDIATION

nombre d'heures/semaine

Français	1
Mathématique	1

#### ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

nombre d'heures/semaine

Art culinaire	2
Vie quotidienne	2

<b>TOTAL</b>	<b>32 heures</b>
--------------	------------------

#### Conditions d'admission

- Avoir suivi la 2<sup>ème</sup> année commune sans avoir obtenu le CE1D et avoir effectué moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> degré.
- Avoir suivi la 2<sup>ème</sup> année différenciée.

#### Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
  - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
  - ✓ composition de famille avec filiation.



## Frais Scolaires 2ème année Complémentaire

<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>2° S</b>
--------------------------------	-----------------

### Frais Obligatoires

fourniture des photocopies	50,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
<b>Total</b>	<b>100,00 €</b>

### Frais Facultatifs (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	20,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	70,00 €
<b>Total à prévoir en fonction des activités</b>	<b>190,00 €</b>

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix courant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.  
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB  
Communication - Nom Prénom Classe

**a.s.b.l. Institut Ilon Saint-Jacques**

rue des Carmes 12 – 5000 Namur T : 081 25 37 80 – 81 F : 081 22 61 87

[www.ilon saintjacques.be](http://www.ilon saintjacques.be) [info@ilon saintjacques.be](mailto:info@ilon saintjacques.be) Matricule 251/9.236.027 BCE 0843.184.231 (RPM Namur)